

Résumé d'évaluation

Evaluation à mi-parcours du Projet d'Appui au Développement Économique et Écologique des Territoires ruraux (ECOTER)

Pays : **Cote d'Ivoire**

Secteur : **Décentralisation / agriculture**

Évaluateur : **CA17 International**

Date de l'évaluation : Juin à Octobre 2024

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CCI 1481 01

Montant : 28,8 millions Euros

Taux de décaissement : 74%

Signature de la convention de financement : 28 juin 2018

Date d'achèvement : 30 juin 2026

Durée : 6 ans



Contexte

La mise en œuvre du Projet ECOTER s'inscrit en premier lieu dans le cadre de la politique de décentralisation portée par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) qui assure la maîtrise d'ouvrage du Projet. Il doit contribuer également à la promotion de l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles. Sa mise en œuvre repose sur la politique foncière en vigueur.

Les Ministères en charge de ces politiques sont impliqués dans la mise en œuvre du Projet à travers leurs services déconcentrés régionaux et locaux. Au niveau central le MIRAH (ressources animales) est également impliqué dans le cadre d'une convention liée à la mise en œuvre des Programmes Structurants (PS).

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage d'ECOTER est confiée au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) à travers la Cellule de Suivi des Projets du Contrat de Désendettement et de Développement dudit Ministère, désignée sous l'appellation CSP-MIS. Des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) ont été signées avec chacun des huit Conseils Régionaux (CR).

Objectifs

Général : Les conditions de vie des populations des huit régions – Bafé, Béré, Bounkani, Cavally, Gontougo, Guémon, Tonkpi et Worodougou – sont améliorées, dans un climat social apaisé.

Spécifique : Les conseils régionaux mobilisent les acteurs de leur territoire afin d'élaborer et mettre en œuvre une vision concertée du développement durable de leur territoire, intégrant gouvernance améliorée, dialogue social apaisé, développement économique et gestion durable des ressources naturelles.

Réalisations attendues

- Les acteurs des territoires ruraux se mobilisent autour des Conseils Régionaux pour élaborer, mettre en œuvre des stratégies inclusives de développement durable à l'échelle de leur territoire ;
- Les acteurs locaux, les organisations professionnelles (OP) et les groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes s'impliquent dans le développement des principales filières issues de leur territoire pour en tirer plus de revenus et générer des emplois ;
- Les acteurs de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et du foncier définissent et mettent en œuvre de manière concertée et inclusive des programmes structurants de GRN spécifiques au territoire de la région.

Appréciation de la performance

Pertinence

La pertinence du Projet ECOTER est globalement élevée en ce qui concerne ses domaines d'intervention. Le renforcement du processus de décentralisation à travers l'appui aux Collectivités territoriales constitue une approche très pertinente pour répondre aux besoins des populations des territoires ciblés. Les modalités d'interventions via les prestations intellectuelles (PI) et les projets OSC se sont également révélées pertinentes. En revanche, les modalités d'intervention pour les PS soulèvent des interrogations quant à leur alignement avec la politique de décentralisation. L'ambition, tant sur le plan sectoriel que géographique, semble disproportionnée par rapport aux ressources disponibles.

Cohérence

Globalement, les interventions se sont inscrites en cohérence avec les politiques et orientations nationales. Toutefois, dans les modalités de mise en œuvre, spécifiquement pour les PS, la faible implication de l'organe délibérant du Conseil Régional (CR) dans leur pilotage apparaît en décalage avec les cadres institutionnels.

Efficacité

Bien que l'efficacité ait été satisfaisante pour les prestations intellectuelles et les projets OSC, elle est restée globalement faible en raison des lacunes dans la mise en œuvre des programmes structurants, qui représentent l'axe central du Projet, tant sur le plan budgétaire que stratégique.

Efficience

L'efficience du projet, intrinsèquement liée à son efficacité, apparaît globalement faible malgré une efficience relativement bonne observée pour les PI et les projets OSC. Cela s'explique principalement par la faible efficience de la démarche adoptée pour la mise en œuvre des PS.

Impact

Étant donné l'absence de mise en œuvre des PS, l'impact repose à ce stade principalement sur les Projets OSC, et est donc très faible. Les impacts projetés sur la base d'une mise en œuvre des PS seront plus importants mais resteront globalement nettement en deçà de ce qui était initialement ambitionné par le Projet.

Viabilité/durabilité

La durabilité globale est difficile à apprécier à ce stade; elle reposera principalement sur les PS. À ce niveau, dans leur conception actuelle, certaines actions des PS auraient de forts risques de faible durabilité car leur conception n'est pas suffisamment aboutie. Les projets OSC paraissent dans l'ensemble durables en lien avec le portage fort des actions par leurs promoteurs. Les PI devraient avoir un effet durable, grâce aux outils développés et à la capacité renforcée au niveau du CR et des autres acteurs, à condition que ces outils soient régulièrement actualisés et que le renforcement de capacité soit renouvelé.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

La valeur ajoutée de l'AFD dans le projet ECOTER réside dans sa capacité à aligner les actions du projet avec les politiques nationales en matière de décentralisation, d'agriculture et de gestion des ressources naturelles. Elle a contribué au renforcement des liens entre le développement économique rural et décentralisation, tout en intégrant des approches de gestion des ressources naturelles (GRN) au sein des collectivités territoriales.

Conclusions et enseignements

Le Projet ECOTER a été conçu pour s'inscrire et renforcer le processus de décentralisation. La maîtrise d'ouvrage déléguée confiée au CR matérialisait cette orientation. Dans la pratique, un dispositif technique et participatif fort a été mis en place mais le rôle décisionnel du CR a été un peu mis au second plan. Il est essentiel d'impliquer les organes délibérants aux étapes clés du projet pour consolider leur légitimité et aligner le projet sur les politiques de développement et de gestion des ressources naturelles des collectivités territoriales.

Bien que les PI et les projets OSC aient été globalement pertinents, efficaces et efficaces, des retards significatifs ont marqué la réalisation des PS. Ces retards questionnent fortement l'approche adoptée pour mener leurs études de faisabilité et entraînent l'absence de résultats concrets et visibles par les populations. Pour un projet comme ECOTER qui vise des améliorations importantes des conditions de vie des populations, ce manque de réalisations rapides peut susciter des incompréhensions, des doutes, et potentiellement des tensions. L'idéal aurait été d'avoir, au démarrage du projet, un programme déjà arrêté avec des projets étudiés qui permettraient des réalisations immédiates.

ECOTER combinait appuis financiers pour les investissements et appui technique (AMO) aux acteurs en charge de la maîtrise d'ouvrage de ces investissements. Les deux processus sont complémentaires et interdépendants, mais le dispositif d'AMO n'a pas suivi le rythme des investissements prévus dans les PS. Aussi, la correspondance entre besoin et offre d'appui n'a pas été optimale, voire déficiente à certains niveaux. Un dispositif d'appui modulable en termes de mobilisation adaptable dans le temps du volume d'appuis disponibles et permettant de changer les compétences mobilisées en fonction des besoins pourraient y remédier.